

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2008

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 30 NOVEMBRE 2007 ET DU 17 DECEMBRE 2007.

- PV de la séance du 30 novembre 2007 :

Vote : Pour : 21 Contre : 4

- PV de la séance du 17 décembre 2007 :

Vote : Pour : à l'unanimité

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

En vertu de l'article 2122-19, 2111-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 31 mars 2001 du Conseil Municipal relatif aux délégations du Maire,

- 1 – Signature d'un contrat de service de « Capture des animaux, gestion de la fourrière animale et de ramassage des cadavres d'animaux » avec la S.A. CHENIL SERVICE, Domaine de Rabat – 47700 PINDERES, pour l'année 2008 pour un montant de 1,061 € HT par habitant et par an, basé sur le recensement de 1999.
- 2 – Signature d'un marché public de prestation de services avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme pour une étude de faisabilité pour le raccordement du village de la Sauvetat (commune d'Aubusson d'Auvergne) à la station de Courpière, pour un montant de 1000,00 €HT.
- 3 – Décision municipale n°1 du 28/12/07 pour une modification budgétaire n°6 du budget principal de la commune à la section de fonctionnement avec imputation de 30 000 €uros au compte 60632 – fourniture de petit équipement pris sur le compte 022 – Dépenses imprévues.
- 4 – Signature d'un contrat avec Gilles ROUBERTOU, accordéoniste, 11 allée St Vincent 63430 PONT DU CHATEAU, pour une prestation musicale le 23 février 2008 à l'occasion du goûter des guenilles, pour un montant de 263,69 €uros TTC.
- 5 – Signature d'un contrat de cession avec l'association LA BOITE A MALICE, La Mouleyras 63160 BONGHEAT, pour le concert de sculptures sonores du groupe « METAL'MORPHOSE » de M. Robert TISSERAND, le 15 février 2008, pour un montant de 1500 €uros TTC.
- 6 – Signature d'un contrat de vente avec le groupe MOONSTONE représenté par M. Fabrice GUITTARD – Domaine de Liche 63120 COURPIERE – pour le concert du 01/03/08, pour un montant de 700 €uros TTC.
- 7 – Signature d'un contrat de cession avec l'Association SEMAILLES ET LABOURS, groupe « FLYING TRACTORS » - 12 rue du Trap 63800 COURNON – pour une prestation le 01/03/08 en première partie, pour un montant de 1000 €uros TTC.
- 8 – Signature marché de travaux lot n°4 signalétique – jardin du souvenir du cimetière municipal, avec l'entreprise SARL GATP sise 10 avenue de Lyon 63430 PONT DU CHATEAU, pour un montant de 9000 €uros HT.
- 9 – Avenant lot n°5 – étanchéité couvre joints sur acrotère avec l'entreprise DOMES ETANCHEITE, pour un montant de 430,00 €uros HT, entrant dans le cadre de la tolérance maîtrise d'œuvre de l'opération Espace Coubertin.
- 10 – Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association HEMPIRE SCENE LOGIC – La Malterie 42 rue Kuhlmann 59000 Lille – pour le concert de KAMINI le 27/06/08, pour un montant de 6857,50 €uros TTC représentant le cachet, et une participation forfaitaire aux frais de déplacement d'un montant de 598,00 €uros TTC.
- 11 – Signature d'un contrat de prestation avec l'association CARACOLE – Badefort – 63520 TREZIOUX pour le spectacle de cirque du 30/04/08 à l'Espace Coubertin, pour un montant de 2110,00 €uros TTC.
- 12 – Signature d'un contrat de prestation avec l'association CARACOLE – Badefort – 63520 TREZIOUX pour 5 ateliers d'initiation au cirque à l'Espace Coubertin pour un montant de 1582,50 €uros TTC.
- 13 – Signature d'un contrat de prestation avec l'association CIEL BLEU – 32 rue du Puy Challas 63910 VERTAIZON – pour 2 journées de stage de percussions africaines à destination des scolaires pour un montant de 650 €uros TTC.

III – AFFAIRES GENERALES

III / 1 – OBJET : ADHESION DE COMMUNES NOUVELLES A L'EPF-SMAF

Monsieur le Maire expose que la Commune de BERTIGNAT, par délibération en date du 8 juin 2007, a demandé son adhésion à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

1) Donne son accord à l'adhésion de la Commune de BERTIGNAT.

Vote : Pour à l'unanimité

III / 2 – OBJET : VALIDATION ADHESION COMMUNE DE LA CHAPELLE AGNON AU SYNDICAT DE LA FAYE

Monsieur le Maire informe que le Conseil syndical de la Faye a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de LA CHAPELLE-AGNON au sein de sa structure lors de sa séance du 11 décembre 2007.

1) Admet l'adhésion de la Commune de LA CHAPELLE-AGNON au Syndicat de FAYE.

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

IV/1 – OBJET : REGIME INDEMNITAIRE 2008

Monsieur le Maire propose :

ARTICLE 1 : de renouveler les indemnités et primes suivantes apparaissant sur le régime indemnitaire 2007 tout en tenant compte des modifications légales intervenues depuis.

1) Institue le régime indemnitaire à partir du 1^{er} février 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 2 – OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (30/35^{ème})

1) Accepte la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h par semaine) à compter du 1^{er} février 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 3 – OBJET : DELEGATION AU CENTRE DE GESTION POUR RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES » DU PERSONNEL

Considérant que, si la collectivité est tenue de garantir les risques statutaires de l'ensemble de ses agents, elle peut passer un contrat visant à assurer ces risques,

1) Décide que le Maire a délégation pour résilier le contrat d'assurance contre les risques statutaires en cours et passer un nouveau contrat.

Vote : Pour : 21 Ne prennent pas part au vote : 4

V – AFFAIRES FINANCIERES

V/1 – OBJET : FIXATION TARIFS MUNICIPAUX 2008 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour l'exercice 2008 il vous est proposé de procéder à l'actualisation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public, avec comme date d'effet le : **1^{er} janvier 2008.**

| Désignation | Tarif 2007 | Tarif 2008 |
|--|------------|------------|
| Redevance d'occupation du domaine public | 13,80 € | 14,10 € |

1) Adopte le tableau ci-dessus pour l'exercice 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

V/2 – OBJET : FIXATION TARIFS MUNICIPAUX 2008 – TARIFS COPIES DU DUPLICOPIEUR ET DU PHOTOCOPIEUR

Pour l'exercice 2008 il vous est proposé de procéder à la fixation des tarifs copie du dupli copieur selon le tableau ci-dessous correspondant au coût réel des frais à la charge de la collectivité et à l'attention exclusive des organismes partenaires de la commune qui en font la demande à compter du 1^{er} janvier 2008 :

| TARIFS 2008 COPIE PHOTOCOPIEUR ET DUPLI COPIEUR | |
|---|-------------|
| DESIGNATIONS | TARIFS 2008 |
| Dupli copieur coût TTC unitaire de la copie recto sans papier | 0.013 € |
| Dupli copieur coût TTC unitaire de la copie | 0.018 € |

| | |
|---|---------|
| recto avec papier blanc | |
| Dupli copieur coût TTC unitaire de la copie recto avec papier couleur | 0.024 € |
| Photocopieur coût TTC unitaire de la copie recto sans papier | 0.015 € |
| Photocopieur coût TTC unitaire de la copie recto avec papier blanc | 0.020 € |
| Photocopieur coût TTC unitaire de la copie recto avec papier couleur | 0.030 € |

1) **Adopte** le tableau ci-dessus des tarifs des copies du dupli copieur et du photocopieur pour l'exercice 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

V/3 – OBJET : AVANCE 3/12^{ème} DE LA SUBVENTION 2008 A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION (AIA)

Monsieur le Maire propose, afin de ne pas mettre l'Association Intercommunale d'Animation en difficultés, d'adopter le versement d'une avance, sur la base du montant de la subvention 2007, de 3/12^{ème} avant le vote du budget primitif 2008, qui déterminera le montant de la subvention 2008 accordée à l'A.I.A.

1) **Reconduit** la convention d'objectifs jusqu'au 31 décembre 2008.

2) **Autorise** le versement d'une avance, basée sur le montant de la subvention 2007, correspondant à 3/12^{ème} avant le vote du budget primitif 2008.

3) **Dit que** le montant de la subvention annuelle 2008 à l'AIA sera fixé lors du Conseil Municipal qui votera le budget primitif 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

V / 4 – OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL

1) **Adopte** l'admission en non valeur pour un montant de **160,82 Euros**, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Pour à l'unanimité

V/5 – OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET EAU

1) **Adopte** l'admission en non valeur pour un montant de **8 863,84 Euros**, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Pour : 20 Contre : 4 Abstention : 1

V / 6 – OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT

1) **Adopte** l'admission en non valeur pour un montant de **14 231,63 Euros**, à inscrire au compte 654 'Pertes sur créances irrécouvrables'.

Vote : Pour : 20 Contre : 4 Abstention : 1

V/7 – OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OPHIS POUR LA REALISATION DE L'ÎLOT DE L'ANTIQUITE

1) **Approuve** les termes de l'avenant n°2 entre la Commune et l'OPHIS du PUY DE DOME visant à la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de l'îlot de l'Antiquité pour un coût prévisionnel inchangé de 281 925,75 Euros H.T.

Vote : Pour à l'unanimité

V/8 – OBJET : PERIL ORDINAIRE TRAVAUX DE DEMOLITION DE LA PROPRIETE TREUFFET AU VILLAGE DE LANAUD, IMPUTATION DES DEPENSES AU PROPRIETAIRE

Considérant qu'à la suite d'une procédure adaptée, la commune a fait procéder aux travaux nécessaires en juillet 2007 auprès de l'entreprise MILLEREAU pour un montant de 2553,46€ TTC et l'entreprise SUAREZ pour un montant de 10229,39 € TTC soit un total de 12782,85 € TTC,

1) **Mandate** un montant de travaux de démolition dans le cadre d'un péril non imminent de 12782,85 € TTC ainsi que les frais d'huissier de constat et de mise en demeure auprès de Mme TREUFFET propriétaire de l'immeuble menaçant ruine cadastré section ZH n°17 au village de LANAUD.

Vote : Pour à l'unanimité

V/9 – OBJET : ACCEPTATION REMBOURSEMENT SINISTRE PAR ASSURANCES – CANDELABRE THEILLOL 181,58 €

1) **Accepte** le remboursement des frais engagés pour la réparation du candélabre chez Theillol d'un montant de 181,58 €.

Vote : Pour à l'unanimité

V/10 – OBJET : ACCEPTATION REMBOURSEMENTS SINISTRES PAR ASSURANCES – LAMPADAIRE / CLOTURE GUETTE 1456 €

1) **Accepte** le remboursement du solde des frais engagés pour la réparation du lampadaire et de la clôture pour un montant de 1456 €.

Vote : Pour à l'unanimité

V/11 – OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE L'OPHIS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX RESIDENCE DES JARDINS, AVENUE DE LA GARE

En attente

V/12 – OBJET : PRISE EN CHARGE D'UN SINISTRE MATERIEL SUITE A UN ACCIDENT SUR VOIE PUBLIQUE

1) **Accepte** la prise en charge de la facture de réparation du rétroviseur de l'administré d'un montant de 285,95 Euros à régler auprès du garage RENAULT de Courpière ayant effectué les réparations.

Vote : Pour à l'unanimité

V/13 – OBJET : TRANSFERT DE PRETS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE DES LOGEMENTS D'EXTREME URGENCE

Considérant que dans le cadre du transfert de compétence des logements d'extrême urgence auprès de la Communauté de Communes du Pays de COURPIERE et suite à la demande de la commune, la Caisse des Dépôts et Consignations a fait connaître les capitaux restant dus au 1^{er} janvier 2007 de trois prêts ayant trait aux logements d'extrême urgence qui sont les suivants :

1. numéro de contrat 0927944 pour un capital restant du au 1^{er} janvier 2007 de 18500,79€

2. numéro de contrat 0927945 pour un capital restant du au 1^{er} janvier 2007 de 8562,58€

3. numéro de contrat 0927951 pour un capital restant du au 1^{er} janvier 2007 de 6262,58€

1) **Accepte** la reprise de ces prêts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI/1 – OBJET : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – POUR INFORMATION

VI / 2 – OBJET : PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE AVENUE DE THIERS

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame PUISSANT sont éligibles au titre de la prime de ravalement de façade pour leur bien sis 31 avenue de Thiers à COURPIERE 63120,

1) **Accepte** la prime de ravalement de façade fixée à 2161,11 Euros, correspondant à 30% du montant total des factures acquittées.

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 3 – OBJET : PRIME DE RAVALEMENT DE FACADE AVENUE DE THIERS

Monsieur le Maire expose que Madame BOUDAL est éligible au titre de la prime de ravalement de façade pour son bien sis 27 avenue de Thiers à COURPIERE 63120,

1) **Accepte** la prime de ravalement de façade fixée à 2919,41 Euros, correspondant à 30% du montant des factures acquittées.

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 4 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2008 (PARC LASDONNAS)

Considérant que le projet pôle petite enfance est éligible à la DGE à travers la construction d'une halte garderie susceptible d'entrer dans la catégorie « équipements périscolaires »,

1^{ère} priorité

POLE PETITE ENFANCE (construction d'une halte garderie)

Considérant le projet de réalisation d'un équipement polyvalent petite enfance qui regroupera accueil permanent et temporaire (24 places), relais d'assistantes maternelles, ludothèque, consultations PMI, salle de réunion,

Considérant que le bâtiment intégrera les normes de Très Haute Qualité Environnementale et de Haute Performance Energétique,

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est de **1 073 708€ H.T. (travaux - honoraires –imprévus et divers) et 25 000€ H.T. de mobilier spécifique. Surface utile : 552,23 m² environ.**

La partie garderie représenterait 85,10 % de la surface utile totale soit 469,86 m² pour 552,23 m² soit un coût total estimé à 935000,50 € HT pour la garderie, soit un coût total HT de 311355,16 € pour la halte garderie en lien avec les 8 places d'accueil temporaire sur les 24 au total.

2^{ème} priorité

COUT DE REVIENT PREVISIONNEL

| Nature | Montant |
|------------------------------|-----------|
| Travaux | |
| Espace jeux | 28000€ |
| Espace convivial | 50000€ |
| Plantations et engazonnement | 30000€ |
| Cheminement piétons | |
| Parking et voirie | 900000€ |
| | 198.000 € |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | |
| | 20.000 € |
| Contrôle technique et SPS | |
| | 2.000 € |
| Aléas et frais divers | |
| | 10 000 € |
| Total HT | 230 000 € |

FINANCEMENT

| | |
|--------------------------|-----------|
| Département 25 %-CLD | 57500€ |
| Etat D.G.E. | 60000 € |
| Ministère de l'intérieur | 16000€ |
| Région | 23000€ |
| Commune | 73500€ |
| Total financement | 230 000 € |

Vote : Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 2

VI / 5 – OBJET : ADOPTION CONVENTION DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION PLURIANNUELLE DE L'EGLISE SAINT MARTIN AVEC M. TRUBERT, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LE CABINET DUBOIS, VERIFICATEUR

1) **Valide** le projet de contrat de maîtrise d'œuvre avec Mr TRUBERT, architecte et Mr DUBOIS Jean Yves, vérificateur pour un montant d'honoraires respectivement de 72780,35 € HT et de 7458,78€ HT soit un total d'honoraires de 80239,13€ HT sur la base de travaux estimés à 1 324 290 € HT (valeur juin 2006) en vue de la rénovation pluriannuelle de l'église St MARTIN.

2) **Sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, le conseil régional, le conseil général.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/6 – OBJET : MARCHE DE LOCATION VEHICULES UTILITAIRES DES ATELIERS MUNICIPAUX

1) **Entérine** la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix de la SA RICOUX – RENAULT THIERS pour la location de deux kangoos (un véhicule 2 places et un 5 places), location ayant une durée de 60 mois et ce, pour un montant TTC de 465,44 €

Vote : Pour : 21 Contre : 4

VI / 7 – OBJET : MARCHE D'ENTRETIEN ESPACES VERTS

1) **Entérine** la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix des Etablissements Christophe CHALEIL pour l'entretien des espaces verts de la ville de Courpière et ce, pour un montant annuel de 35 164,84 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 8 – OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DUPLI COPIEUR

1) **Entérine** la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix de la SARL PIC pour la location, sur une durée de 20 trimestres, d'un dupli copieur sans contrat de maintenance et ce, pour un montant de 14 060,00 € HT soit 703,00 € HT par trimestre.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/9 – OBJET : MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANTS

1) **Entérine** la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix de la SARL LORENZINI pour la fourniture de carburants permettant l'approvisionnement des véhicules communaux ainsi que le stockage de fioul et gasoil aux ateliers municipaux.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/10 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POSE DE COMPTEURS GENERAUX SUR LES INSTALLATIONS D'AEP

1) **Sollicite** du Conseil Général et de l'Agence de l'eau une subvention la plus élevée possible pour la pose de quatre compteurs généraux pour un coût de 12560€ HT.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/11 – OBJET : ADOPTION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION DE SANITAIRES STADE ETIENNE BONHOMME ET CIMETIERE

1) **Valide le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet** d'architecture 2 CFR ARCHITECTES dont le siège social est situé au 49 rue Victor HUGO à BEAUMONT (63) pour la construction de deux sanitaires au stade BONHOMME et au cimetière municipal ainsi que l'extension du four banal de Courtesserre.

Vote : Pour : 21 Contre : 4

VII – AFFAIRES SCOLAIRES, SPORTIVES ET CULTURELLES

VII/1 – OBJET : REACTUALISATION DE L'AIDE COMMUNALE POUR LA CANTINE DES ELEVES DE L'ISP POUR L'ANNEE 2007/2008

1) **Décide** de réajuster pour l'année scolaire 2007-2008 de 2 % cette aide se traduisant par une dotation par élève de 0.93 € + 2 % soit 0,9486 €.

Vote : Pour à l'unanimité

VII/2 – OBJET : PRISE EN CHARGE DE BOISSONS POUR LES EXPOSANTS DU MARCHE DE NOEL

1) **Accepte** la prise en charge des boissons pour un montant total de 52 Euros, à régler à l'Amicale des Locataires de Courpière.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

VIII / 1 – OBJET : ADOPTION DE L'ACCEPTATION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMMUNE

En attente

VIII / 2 – OBJET : VOTE D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PAYS DE COURPIERE

1) **Décide** d'attribuer une avance de subvention au Comité des Œuvres Sociales du Pays de Courpière pour un montant de 7 500,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII / 3 – OBJET : CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE L'ESPACE COUBERTIN

1) **Décide** la création des emplois saisonniers d'éducateur des APS de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5/35^{èmes}) et d'opérateur des APS à temps non complet (12/35^{èmes}) à compter du 28 février 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII / 4 – OBJET : AVENANTS FERMETURES ELECTRONIQUES DE L'ESPACE COUBERTIN

1) **Entérine** la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres quant à l'accord de ces avenants soit entreprises Ferreyrolles (9 574,00 € HT), Thiers Glace (1 138,00 € HT) et Bourdouleix (505,00 € HT) pour un montant total de 11 217,00 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII / 5 – OBJET : PRISE EN CHARGE DE BOISSONS POUR LES JEUNES PARTICIPANT A LA SOIREE DANSANTE

En attente

VIII / 6 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE L'INTERIEUR – PARC LASDOMNAS

1) **Sollicite** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de Monsieur le Ministre de l'Intérieur de 16000,00€ sur le chapitre 67-51 article 10 de son budget pour la rénovation du Parc LASDOMNAS.

Vote : Pour à l'unanimité